



Mme Cap

Cette année, il y aura encore le salon du livre !

Vous lisez des livres dans la classe, vous allez peut-être rencontrer un auteur ou un illustrateur...

Cap ou pas Cap de créer une affiche pour le salon du livre ??

Attention, il faudra bien regarder ce que l'on trouve sur une affiche !!!

**Toutes les affiches seront accrochées au salon du livre !**

Alors à vos feutres, pinceaux, crayons...ou ordinateurs !



# CONCOURS D’AFFICHE ORGANISE POUR LE 17<sup>ème</sup> SALON DU LIVRE DU PAYS DU ROI MORVAN

## Thème de l’affiche : **Les petits héros**

**Date** : 16 au 26 janvier 2020 à Gourin – 28 janvier au 2 février 2020 à Guémené sur Scorff

ARTICLE 1	<b>Qui peut participer ?</b> Concours ouvert à toutes les classes des écoles et collèges du Pays du Roi Morvan.
ARTICLE 2	<b>Comment ?</b> Envoi d’une seule affiche par classe. <i>Ce qui donnera lieu à des recherches d’abord individuelles ou en petit groupe et à la dure tâche de faire déjà des choix en classe !</i>
ARTICLE 3	<b>Dépôt des réalisations</b> Au plus tard, <u>VENDREDI 20 décembre</u>
ARTICLE 4	<b>Le jury</b> Le jury sera composé des membres organisateurs (CAP, Conseillers pédagogiques)
ARTICLE 5	<b>La sélection</b> La décision du jury se fera selon plusieurs critères : <ul style="list-style-type: none"><li>- respect du format (A3 minimum, ou format affiche)</li><li>- Cohérence avec l’évènement (Lien avec l’objet livre, ou avec le thème...)</li><li>- Présence des informations nécessaires (nom, dates, lieux, thème... <i>Ce qui nécessitera peut-être l’observation de différentes affiches pour dégager les informations à faire figurer</i>)</li><li>- Esthétique de l’affiche (soin, qualité...)</li><li>- Composition harmonieuse (équilibre entre le texte et l’illustration)</li></ul>
ARTICLE 6	<b>Désignation des lauréats du concours</b> Un lauréat par cycle (cycle 1 – cycle 2 – cycle 3) sera désigné par le jury ! Toutes les affiches seront exposées au salon du livre.
ARTICLE 7	<b>Prix des lauréats</b> Les affiches des lauréats seront imprimées et remises aux écoles.
ARTICLE 8	<b>Restitution des productions</b> Les affiches seront récupérées par les écoles dans les 3 mois suivant la manifestation.
ARTICLE 9	<b>Conditions particulières</b> Le salon du livre du PRM se réserve le droit d’utiliser l’illustration des affiches